

☐ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 juin 2025
Délibération n° 2025-26

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres
En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
18/06/2025

Pour : 27
Abstentions : 8

Publiée le :
30-06-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Boubou SOW, Virginie BUISSON, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS

Excusés représentés : Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Marianne DURANTON, Véronique ALIX pouvoir à Elisabeth ROLANDO, Julien FENES pouvoir à Augustin DUMAS, Yannick LEMAIRE pouvoir à Jean-Michel BRUN, Marlène LATOUR pouvoir à Isabelle LEPERS, Pierre SPINOSA pouvoir à Maimouna N'DIAYE, Erik VILLEGGER pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin DUMAS

Objet : Budget primitif 2025 – Décision modificative n°1 du Budget Principal

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612.21, L 2122.2 (3°), L 2312.1, L 2312.2 et L 2312.3,

Vu la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et notamment son article 1^{er},

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2025 du budget principal,

Vu l'avis conforme de la Commission des Finances en date du 21 juin 2025,

Considérant la délibération n°2021-17 du 13 avril 2021,



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOPTÉ la Décision Modificative n°1 du budget principal 2025, par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux deux sections, conformément aux prévisions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES*			
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2025	DM 1
011	Charges à caractère général	5 532 289,58	63 328,58
012	Charges de personnel	17 900 00,00	0,00
014	Atténuation de produits	572 744,04	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	850 000,00	172 445,57
65	Autres charges de gestion courante	1 161 459,00	3 322,12
66	Charges financières	339 261,70	12 731,51
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
TOTAL		26 360 754,32	251 827,78

RECETTES*			
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2025	DM 1
002	Résultat de fonctionnement reporté	136 551,88	-100 000,00
013	Atténuation de charges	70 000,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	110 800,00	0,00
70	Produits des services et du domaine	2 673 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 338 406,44	953,56
731	Fiscalité locale	15 442 908,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	6 304 088,00	350 874,22
75	Autres produits de gestion courante	280 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00
TOTAL		26 360 754,32	251 827,78

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le budget principal 2025 en section de fonctionnement s'équilibre à 26 612 582,10 euros en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES*			
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2025 dont RAR 2024	DM 1
001	Solde d'exécution négatif reporté	1 397 066,36	100 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	110 800,00	0,00
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 149 726,91	0,00
20	Immobilisations incorporelles	265 862,86	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 423 014,32	26 952,00
26	Participations et créances rattachées	221 000,00	0,00
TOTAL		7 572 470,45	126 952,00

RECETTES*			
CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2025 dont RAR 2024	DM1
13	Subventions d'investissement reçues	2 046 932,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 087 640,00	-167 645,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	390 234,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	95 164,45	100 000,00
138	Autres subv. Invest. Non transférables	161 000,00	22 152,00
024	Produits des cessions	941 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	850 000,00	172 445,57
TOTAL		7 572 470,45	126 952,00

Après prise en compte de la Décision Modificative n°1, le budget principal 2025 en section d'investissement reste équilibré à 7 699 422,45 euros en dépenses et en recettes.

CONFIRME l'équilibre budgétaire 2025 en dépenses et en recettes aux deux sections comme suit* :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 612 582,10	26 612 582,10
Investissement	7 699 422,45	7 699 422,45
TOTAL BUDGÉTAIRE	34 312 004,55	34 312 004,55

*montants exprimés en milliers d'euros

PRÉCISE que les documents budgétaires conformes sont annexés à la présente délibération, dont répartition par nature des mouvements inscrits dans le cadre de la Décision Modificative n°1 du budget principal 2025.

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale





V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice **35**
 Nombre de membres présents **28**
 Nombre de suffrages exprimés : **35**

VOTES :
 Pour : **27**
 Contre :
 Abstentions : **8**

Date de convocation : **18 juin 2025**

Présenté par (1),
 A , le

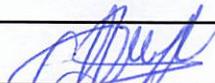
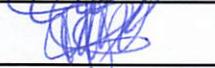
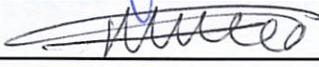
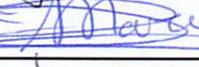
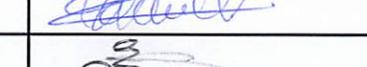
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le **25 juin 2025**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIX Véronique	
ARASA Marie-Claire	
BEURDELEY Florent	
BRUN Jean-Michel	
BUISSON Virginie	
CHAMPON François	
CHARNET Didier	
CONILLEAU Marc	
DA PAIXAO Sylvie	
DA SILVA Isabelle	
DESCHAMPS Dominique	
DUMAS Augustin	
DURANTON Marianne	
FENES Julien	
GUYON Béatrice	
HOCHART Brigitte	
LATOUR Marlène	
LE GUERN Théophile	
LEBEAU Nicole	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

LEBOUC Florence	
LEFEBVRE Patrick	
LEMAIRE Yannick	
LEPERS Isabelle	
MALLET Isabelle	
MALONGA Vanessa	
MANCHON Thibault	
MOREAU Pierre	
N'DIAYE Maimouna	
NACHTERGAELE Karine	
PEREZ Jacques	
REGEAMORTEL Nelly	
ROLANDO Elisabeth	
SOW Boubou	
SPINOSA Pierre	
VILLEGER Erik	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Marianne DURANTON

Maire

Conseillère Régionale

